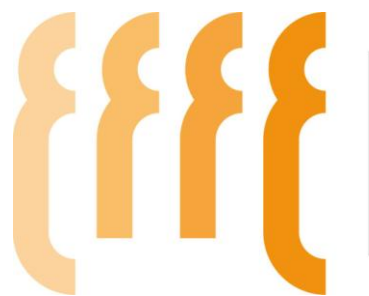


FEDERATION EUROPEENNE DES EMPLOIS DE LA FAMILLE



EUROPEAN
FEDERATION
FOR FAMILY
EMPLOYMENT
& HOME CARE

SOMMAIRE

MAI 2018

■ CADRE POLITIQUE EUROPEEN

1. **BUDGET EUROPEEN:** la Commission publie sa proposition et s'attaque, comme attendu, à la PAC et la Politique de cohésion
2. **BUDGET EUROPEEN:** Les propositions de la Commission suscitent des réactions mitigées au Parlement européen
3. **BUDGET EUROPEEN:** Réactions très critiques de plusieurs États membres aux propositions de la Commission
4. **PRESTATAIRES DE SOINS:** le CESE en mission en Italie pour explorer leur situation

■ EUROPE SOCIALE

5. **VIEILLISSEMENT :** Une étude affirme que plus de 18% des 65 ans et plus risquent de tomber dans la pauvreté dans l'UE
6. **EMPLOI :** le parti allemand SPD propose un ministre européen du Travail
7. **EQUILIBRE VIE PRIVEE / VIE PROFESSIONNELLE :** la France s'oppose à un congé parental mieux rémunéré

■ FINANCEMENTS EUROPEENS

8. **PLAN JUNCKER :** la Commission européenne prépare la seconde phase
9. **FONDS STRUCTURELS :** évolution de la catégorisation des régions et simplification des règles de gestion et de contrôle post 2020

■ AGENDA EUROPE

■ NOMINATIONS

■ CADRE POLITIQUE EUROPEEN

1. BUDGET EUROPEEN: la Commission publie sa proposition et s'attaque, comme attendu, à la PAC et la Politique de cohésion

CE QU'IL FAUT RETENIR

1. Après des semaines de tractations, la Commission a publié, le 2 mai, sa proposition pour le futur cadre financier pluriannuel 2021-2027. Elle propose plus d'argent sur la recherche ou les migrants pour le budget de l'UE après 2020. Mais elle coupe dans la politique agricole commune et les fonds régionaux. Comme prévu, l'exécutif européen suggère aussi de lier l'octroi des fonds européens au respect des valeurs de l'UE.
2. L'exécutif européen est plutôt ambitieux. Le budget total en euros courants (c'est-à-dire en tenant compte de l'inflation) engage près de 1 279 milliards d'euros sur la période, contre 1 026 milliards pour 2014-2020. Et ce, malgré le départ du Royaume-Uni. Ce futur budget, à 27 après le départ des Britanniques, représente 1,11 % du produit intérieur brut (0,98 % pour 2014-2020).

■ UN NOUVEAU MECANISME SUR L'ÉTAT DE DROIT

Ce nouveau système pourrait restreindre l'octroi des fonds européens aux États qui ne respectent pas les principes de l'État de droit ou mettent en danger une bonne gestion de l'argent européen. Une mesure taillée contre la Pologne ou la Hongrie.

C'est à la Commission de proposer l'enclenchement d'un tel mécanisme et la proposition ne peut être rejetée par le Conseil que si ce dernier le décide à la majorité qualifiée (via la procédure de la majorité qualifiée inversée).

■ RECHERCHE ET CONTROLE DES FRONTIERES EN HAUSSE...

Les grands gagnants sont les fonds liés aux questions migratoires et le contrôle aux frontières extérieures (qui passerait de 13 à 33 milliards d'euros) ou le futur programme de recherche Horizon 2020 (de 77 à 100 milliards).

D'autres mesures sont aussi confirmées comme le fonds de 13 milliards pour la recherche dans la défense ou le doublement de l'enveloppe du programme pour la mobilité, Erasmus (30 milliards).

Les investissements dans le numérique devraient aussi atteindre 12 milliards d'euros via des garanties et autres instruments financiers.

■ LES DEUX GRANDS POSTES DE DEPENSES EN DANGER ?

Bien qu'elles représentent encore plus de 60 % des dépenses, la politique agricole commune (PAC) et la politique régionale sont les perdantes de cette proposition budgétaire.

Avec 365 milliards d'euros sur 7 ans, la politique agricole commune est rabaissée de 5 %. Les aides directes aux agriculteurs baisseraient de 4 %, ce qui constitue une mesure « inacceptable » pour la France.

Selon une source française, cette baisse de 5 % pourrait se traduire par une diminution qui irait jusqu'à 17 % en comptant l'inflation. Sur la politique régionale, la proposition budgétaire table sur une baisse de 7 % à 242 milliards.

Si la France et les pays d'Europe centrale et orientale vont tenter de corriger le tir des propositions de la Commission, les pays d'Europe du Nord chercheront au contraire à conserver, voire à renforcer ces coupes.

▪ LA FIN DES RABAIS ?

De même, la Commission propose aussi de ne pas reconduire les ristournes budgétaires allemande, néerlandaise, suédoise, danoise et autrichienne.

Ces rabais de leurs contributions nationales étaient liés à l'historique rabais britannique – qui va s'arrêter mécaniquement en décembre 2020. Ils devraient disparaître progressivement de 2021 à 2026.

D'ores et déjà, le Premier ministre néerlandais, Mark Rutte, a déclaré que la contribution des Pays-Bas était trop élevée à son goût.

▪ REFORMES STRUCTURELLES ET BUDGET DE LA ZONE EURO

La Commission met sur la table la création d'un nouveau fonds de 25 milliards d'euros. Il doit apporter un soutien technique et financier aux capitales lors de la mise en place des réformes structurelles du semestre européen et assister techniquement les pays européens aspirants à adopter la monnaie unique.

Autre nouveauté, 30 milliards seraient dédiés à un mécanisme européen de stabilisation des investissements, qui contribuerait à maintenir les niveaux d'investissements en cas de turbulences économiques.

Un avatar de budget de la zone euro – tant souhaité par la France – dans le budget européen, comme proposé par Jean-Claude Juncker, le président de la Commission, en septembre 2017.

▪ UN BUDGET AVANT LES ELECTIONS ?

Selon le calendrier provisoire de la Commission, les nouveaux programmes liés aux annonces budgétaires seront présentés en détail début juin. C'est la prochaine étape pour comprendre et évaluer les coupes proposées par la Commission, quels seraient les pays les plus touchés, etc.

Jean-Claude Juncker estime que les États et le Parlement devraient « dans l'intérêt de tous » s'accorder sur le futur budget avant les élections européennes de mai 2019.

Un calendrier « très, très difficile à tenir », selon un diplomate européen. Car les négociations budgétaires nécessitent l'unanimité des États et l'accord des eurodéputés.

Mais la Commission souhaite éviter un compromis budgétaire à la dernière minute. Lors des négociations sur le cadre 2014-2020, l'accord final avait été trouvé fin 2013, ce qui avait empêché une partie des programmes d'être opérationnels au 1er janvier 2014.

2. BUDGET EUROPEEN: Les propositions de la Commission suscitent des réactions mitigées au Parlement européen

Le groupe PPE est relativement satisfait des annonces de la Commission pour le futur budget européen, formulées le 2 mai. La droite européenne soutient l'augmentation du budget pour la recherche, la protection du climat et le programme Erasmus, ainsi que l'allocation de fonds pour la défense et la sécurité. Le PPE s'inquiète cependant des coupes proposées pour la PAC et la politique de cohésion. Le groupe ALDE se félicite quant à lui de la fin progressive des rabais budgétaires accordés à certains États membres et du conditionnement des fonds au respect de l'État de droit. Il regrette cependant que le programme Erasmus+ n'ait pas été triplé. Les groupes S&D et Verts regrettent quant à eux un manque d'ambition en matière sociale, environnementale et sur les nouvelles ressources propres proposées. La GUE et les Verts dénoncent également les fonds alloués à la défense européenne.

Le Parlement votera une résolution sur le projet de cadre financier 2021-2027. Les groupes PPE (droite conservatrice) et S&D (socialistes) sont à l'initiative d'un projet de résolution qui

sera mis au vote en plénière la semaine du 28 mai. Ils espèrent rallier l'ADLE (libéraux) et les Verts. Les parlementaires souhaitent conclure les négociations avant les élections européennes de mai 2019. Pour ce faire, ils espèrent que les États arrêteront leur position en janvier prochain au plus tard. Les co-rapporteurs S&D et PPE présenteront leur projet de rapport à la commission des Budgets en octobre, afin de prendre en compte la présentation des futurs programmes sectoriels comme la PAC ou la politique régionale. Ceux-ci devront être conclus en 2020 afin de démarrer dès 2021, espèrent les parlementaires. L'objectif de 1,3 % du revenu national brut de l'UE pour le prochain cadre financier pluriannuel est par ailleurs maintenu. Les parlementaires soutiennent que les nouvelles priorités identifiées par la Commission doivent être financées par de nouvelles ressources. Les co-rapporteurs sont en outre sceptiques sur le recours au budget européen pour sanctionner les violations de l'État de droit, comme le propose la Commission.

3. BUDGET EUROPEEN: Réactions très critiques de plusieurs États membres aux propositions de la Commission

Une très grande majorité des États Membres, désapprouve les propositions de la Commission sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027. Seuls l'Italie, la Slovénie et la République tchèque sont satisfaits par les annonces faites le 2 mai. Tout comme l'Allemagne, qui ne veut pas représenter un obstacle dans les négociations à venir. La réduction des budgets alloués à la PAC et aux régions, le conditionnement des financements au respect de l'État de droit, ou encore l'augmentation des contributions nationales constituent néanmoins autant de sujets contestés pour les autres États. À moins d'une « impulsion politique forte » lors du Conseil européen de juin, les négociations entre capitales s'annoncent ardues.

La France, à travers le ministre de l'Agriculture, Stéphane Travert, a dénoncé une « baisse drastique, massive et aveugle, tout simplement inenvisageable » de la PAC. Pour l'Autriche, la proposition est « loin d'être acceptable » en l'état, mais des efforts de modernisation ont été faits en vue d'une action européenne plus ciblée et efficace. Le Danemark, réclame un budget réduit par rapport à la période 2014-2020 en raison du Brexit.

Le gouvernement néerlandais déplore quant à lui une proposition inéquitable et s'inquiète de la fin progressive des rabais telle que proposée par la Commission.

4. PRESTATAIRES DE SOINS: le CESE en mission en Italie pour explorer leur situation

▪ LE 16 MAI, UNE CONFERENCE IMPORTANTE A ETE LANCEE AU CNEL, LE CONSEIL ITALIEN POUR L'ECONOMIE ET LE TRAVAIL

Une réunion internationale a été organisée pour étudier la situation italienne et comprendre les forces et les faiblesses de l'une des figures professionnelles les plus controversées de la scène européenne de l'emploi, très demandée mais invisible: les travailleurs qui fournissent des soins et une assistance personnels. En effet, des millions de familles en Europe et en Italie confient tous les jours leurs proches âgés, malades ou handicapés à des aidants. Pour faire face à leur «avenin», le CESE, le Comité économique et social européen, a consacré une mission exploratoire qui s'est déroulée le mercredi 16 mai 2018 au siège du Conseil national de l'économie et du travail (CNEL) à Rome. L'occasion de lancer une discussion approfondie entre toutes les parties prenantes afin d'explorer un phénomène en croissance constante

dans toute l'Europe, en mettant l'accent sur les conditions de travail des travailleurs ainsi que sur la qualité des services offerts.

S'inspirant d'une perspective européenne avec l'illustration des documents politiques adoptés depuis 2016 (la résolution du Parlement européen sur les travailleurs domestiques et les aidants dans l'UE et l'avis d'initiative du CESE sur les droits des travailleurs domestiques), à l'analyse de la situation particulière de l'Italie, de ses primautés et de son système fiscal défavorable. En effet, selon les dernières estimations, bien que le Belpaese représente plus de 2,5 millions de familles comptant quotidiennement sur l'aide d'un travailleur domestique (y compris les aidants), les chiffres relatifs au travail irrégulier marquent une autre, quoique négative, avec environ 1,2 million de travailleurs domestiques sont embauchés au noir.

Un phénomène partiellement alimenté par des conditions fiscales défavorables pour les employeurs domestiques en Italie: à l'heure actuelle, les familles ne peuvent pas déduire le coût total des cotisations et des salaires des travailleurs domestiques, des travailleurs sociaux et des baby-sitters. Par conséquent, les familles, qui sont déjà contraintes d'agir en lieu et place de l'aide de l'État, sont souvent appelées à supporter des coûts supérieurs à leurs possibilités économiques, en particulier lorsqu'il s'agit d'embaucher un travailleur social. Ceci explique pourquoi le recours au travail irrégulier peut parfois être une solution condamnable mais nécessaire. Assindatcolf s'est concentré sur ces questions, apportant le point de vue des employeurs italiens à la table européenne, également à la lumière de la situation politique actuelle et du futur gouvernement.

"Ce sera encore plus intéressant - selon Andrea Zini, vice-président d'Assindatcolf et d'EFFE, - de se faire une idée de ce qui se passe dans d'autres pays européens, où l'enquête est déjà terminée, en particulier pour tous de connaître les résultats des réunions de Londres et de Berlin car leur interprétation est susceptible d'influencer les engagements de la Commission et du Parlement européen. Nous sommes convaincus que la compréhension du phénomène tourne autour de points nodaux spécifiques: vieillissement de la population, baisse de la natalité, résidence, temps de travail, formation, domotique et robotique, nous attendons avec impatience les conclusions de ce projet et les rapports finaux du CESE dans la rédaction de notre Livre blanc sur l'emploi à domicile en Europe".

■ EUROPE SOCIALE

5. VIEILLISSEMENT : Une étude affirme que plus de 18% des 65 ans et plus risquent de tomber dans la pauvreté dans l'UE

Le 30 avril, la Commission a publié les chiffres du rapport Pensions Adequacy, selon lequel 17,3 millions de personnes âgées de 65 ans et plus risquent de tomber dans la pauvreté et / ou l'exclusion sociale. C'est environ 18,2% de la population européenne. Ce taux varie d'environ 9% pour le Luxembourg et le Danemark à 46% pour la Bulgarie. Ce taux de pauvreté est encore plus élevé pour les femmes (18,5% contre 14,8% pour les hommes), les travailleurs indépendants ou ceux qui travaillent sur des contrats typiques. La prochaine étude de ce type devrait être publiée pour 2021.

l'étude est en deux volumes [1](#) et [2](#)

6. EMPLOI :le parti allemand SPD propose un ministre européen du Travail

Ce responsable politique aurait pour mission de donner un visage à la politique de l'emploi au sein de l'UE. L'idée est issue de la réponse de la commission de réflexion du SPD, publiée ces derniers jours sans faire grand bruit, aux propositions d'Emmanuel Macron. Ses membres veulent que le ministre européen du Travail puisse défendre la primauté des droits sociaux contenus dans la charte des droits fondamentaux sur les règles du marché unique. Ce document est disponible [ici](#)

7. EQUILIBRE VIE PRIVEE / VIE PROFESSIONNELLE : la France s'oppose à un congé parental mieux rémunéré

CE QU'IL FAUT RETENIR

3. La directive « équilibre entre vie professionnelle et vie privée » propose que chacun des parents, à la naissance d'un enfant, ait droit à quatre mois de congés rémunérés à hauteur des indemnités maladie. La France s'y oppose fermement.

La France, depuis l'élection d'Emmanuel Macron, avait un discours plutôt progressiste et parfaitement social-démocrate, à l'échelle européenne : convergence sociale et fiscale, création d'un super-ministre des finances et d'un budget conséquent pour la Zone Euro... des avancées réclamées par le centre-gauche européen depuis des années.

Pourtant, depuis quelques semaines, la France porte une vision bien moins sociale dans les instances communautaires. Elle fait partie des nombreux pays qui bloquent toute avancée dans les discussions sur la directive « équilibre entre vie professionnelle et vie privée des parents et aidants », proposée par la Commission européenne en 2017. Elle a même pris la tête de la fronde contre une des dispositions de ce texte, portant sur une harmonisation européenne du congé parental.

La directive propose que chacun des deux parents, à la naissance d'un enfant, ait droit à une période de quatre mois de congés, non transférables de l'un à l'autre et, surtout, rémunérée, au moins à hauteur des indemnités maladie dans leur pays. Le congé peut par ailleurs être pris de manière fragmentée, ou à temps partiel. Jusqu'aux 12 ans de l'enfant. L'objectif est bien de sortir du schéma actuel où ce sont les femmes qui, en priorité, prennent ces congés, pour l'instant trop peu rémunérés. Le choix pèse souvent sur leur carrière et freine les évolutions sociales, notamment le partage des tâches hommes-femmes dans les foyers.

En France, le congé parental n'est que très faiblement rémunéré, bien moins que le niveau des indemnités maladie (moins de 400€ par mois, contre une moyenne de 950€ pour les congés maladie). C'est précisément la raison pour laquelle un nombre infime de pères français profitent de leur congé parental (4 % seulement, selon une étude de l'OCDE datant de 2016).

La mise en œuvre de la directive aurait un donc coût important sur les finances françaises, que le gouvernement n'est pas prêt à assumer pour l'instant. La ministre française du travail, Muriel Pénicaud, assure que « la France est absolument pour une directive sur le congé

parental ». Mais « ce n'est pas à Bruxelles que l'on doit décider dans le détail comment il doit fonctionner pays par pays ».

La France n'est certes pas seule à s'opposer à ce projet de directive : 13 autres pays (dont Allemagne, Espagne, Italie...), bloquent pour l'instant son adoption au Conseil. Alors que ce texte est, pour beaucoup, l'unique traduction concrète du « socle européen des droits sociaux » que les dirigeants de l'Union dont la France en tête, ont adopté en novembre 2017, lors d'un sommet « social » à Göteborg.

Résistance des pays membres sur le social

Les enjeux liés aux affaires sociales se sont longtemps heurtés à une forte résistance des Etats membres, qui refusaient de céder leur souveraineté sur ce terrain. En 2015, le projet de directive sur le congé maternité, avait été abandonné après presque sept années d'infructueuses discussions au Conseil. Les eurodéputés de gauche craignent que la directive « équilibre entre vie professionnelle et vie privée » subisse le même sort.

Les Etats doivent encore tenter de s'accorder sur ce texte lors d'un conseil des ministres des affaires sociales (EPSCO). Celui-ci a pour l'instant été déplacé du 21 juin à mi-juillet.

■ FINANCEMENTS EUROPEENS

8. PLAN JUNCKER : la Commission européenne prépare la seconde phase

CE QU'IL FAUT RETENIR

1. Lancé en 2015, le Fonds européen pour les investissements stratégiques (FEIS ou Plan Juncker) visait à injecter 315 milliards d'euros supplémentaires d'investissement dans l'économie européenne. Le dispositif, doté d'un capital initial de 21 milliards, opérait via un effet de levier. Le plan a été étendu en 2017, visant un investissement total de 500 milliards d'euros.
2. Convaincu par le succès des instruments financiers, l'exécutif européen envisage un nouvel outil pour le prochain budget. Doté d'une garantie initiale de 15,2 milliards d'euros, le futur dispositif, qui vise à rassembler tous les fonds déjà existants, donnerait une place plus centrale à la Commission – et plus marginale à la BEI.

Depuis son lancement, les acteurs politiques européens le répètent : le budget européen est encore plus efficace quand il sert de levier pour mobiliser l'investissement privé. Et le FEIS a permis de financer des projets qui n'auraient jamais vu le jour.

Fort de ce succès, la Commission a annoncé le 2 mai qu'elle proposerait un successeur pour la période 2020-2027. Son nom : InvestEU. Les détails sont encore flous (ils sont attendus le 6 juin) mais on connaît déjà les caractéristiques de base : l'instrument bénéficiera d'une garantie initiale de 15,2 milliards d'euros et visera un investissement total de 650 milliards.

■ LA COMMISSION AU CENTRE DU JEU

Innovation majeure, le nouveau dispositif devrait donner un rôle plus marginal à la Banque européenne d'investissement (BEI). Ce sera en effet la Commission européenne qui aura la main sur le dispositif et pourra approuver des projets de la BEI ou directement des Banques nationales d'investissement.

Donner la main à la Commission a pour objectif de mieux assurer la transition avec les programmes existants. Le futur instrument devra en effet réunir l'ensemble des outils financiers déjà présents dans le cadre européen, et notamment ceux mis à disposition des PME dans Horizon 2020, Cosme ou encore le Fonds européen d'investissement.

La façon dont les programmes actuels (H2020, Cosme, etc.) s'inséreront dans le futur dispositif reste pour autant encore inconnue. Notamment s'il y aura des quotas pour chaque programme dans InvestEU, ou simplement un droit de regard des DG qui les gèrent sur l'instrument. Réponse début juin.

9. FONDS STRUCTURELS : évolution de la catégorisation des régions et simplification des règles de gestion et de contrôle post 2020

▪ LA CATEGORISATION DES REGIONS EVOLUE...

Le FEDER, le FSE et le fonds de cohésion pourront bien intervenir dans toutes les régions de l'UE mais, selon un projet de règlement daté du 20 avril, la Commission n'envisagerait plus que deux catégories de régions à l'avenir (art. 105 et 106) : les régions moins développées et les régions plus développées, classées en fonction de leur PIB/habitant. Dans ce cas, les régions de transition ne formeraient plus une catégorie spécifique. Selon une source, un autre scénario est cependant toujours sur le tapis, avec des régions de transition comprises entre 75 et 100 % de la moyenne UE (contre 75-90 % aujourd'hui).

Changement de méthode pour le cofinancement aussi : le plafond des taux de cofinancement serait déterminé au niveau de l'État, en fonction du revenu national brut et non plus du PIB régional (avec 3 groupes d'États : au-dessous de 75 % de la moyenne UE, entre 75 et 100 %, au-dessus de 100 % – les chiffres sont entre crochets). Les fonds serviraient à financer 5 grandes priorités (art. 7), contre 11 objectifs thématiques aujourd'hui. La Commission doit présenter ses propositions sur la future politique de cohésion ce 29 mai.

▪ ET LES REGLES DE GESTION ET DE CONTROLE SONT SIMPLIFIEES

Le projet de règlement, daté de fin avril, semble aller dans le sens de ce que la Commission avait promis. On relèvera, entre autres, la disparition de la procédure complexe de désignation des autorités de gestion et de certification qui avait valu pas mal de retard dans le lancement des programmes en 2014, de même que la simplification de tout le système d'audit et de contrôle. Une série d'obligations de « reporting » passent à la trappe, et le cadre de performance est simplifié avec la disparition de la réserve de performance. Exit aussi le cadre stratégique commun, mais les contrats de partenariat demeurent, avec toutefois moins de prescriptions (art. 9) par rapport au règlement actuel. Les adaptations de programmes et les transferts de fonds entre régions sont facilités, de même que les règles pour recourir aux instruments financiers. Un nouvel instrument en faveur des petits projets (art. 30) fait son apparition. À noter un nouvel article pour éviter que les fonds structurels ne soutiennent des délocalisations.

■ AGENDA EUROPE - MAI A OCTOBRE 2018

MAI	JUIN	JUILLET
<p>■ PARLEMENT EUROPEEN 2 et 3 - mini-session plénière à Bruxelles 2 - publication du projet de Budget européen post 2020 par la Commission 14 et 15 - réunion de la Commission EMPL 28 au 31 - Session plénière à Strasbourg</p> <p>■ CONSEIL 17 - Sommet européen informel à Sofia 25 - Entrée en vigueur du RGPD pour garantir plus efficacement le droit fondamental de tout citoyen de l'UE à la protection de sa vie privée et de ses données personnelles.</p>	<p>■ PARLEMENT EUROPEEN 7, 18 et 19 et 28 - réunion de la Commission EMPL 11 au 14 - Session plénière à Strasbourg</p> <p>■ CONSEIL 21 et 22 - réunion des ministres en Conseil EPSCO 28 et 29 - Conseil européen</p> <p>■ EFFE 27 - Réunion du Bureau</p> <p>■ FEPEM 26 - Congrès Innovation, Emploi & Domicile</p>	<p>■ PARLEMENT EUROPEEN 2 au 5 - Session plénière à Strasbourg 11 et 12 - réunion de la Commission EMPL</p> <p>■ CONSEIL 1^{er} - début de la présidence autrichienne du Conseil</p>
SEPTEMBRE	OCTOBRE	
<p>■ PARLEMENT EUROPEEN 10 au 13 - Session plénière à Strasbourg 6, 18 et 24 - réunion de la Commission EMPL</p> <p>■ EFFE 6 - Réunion du groupe de travail informel au Parlement européen 24 et 25 - visites politiques dans le cadre du projet PRODOME (Paris) 24 au 26 - forum vieillissement actif et en bonne santé (Bilbao)</p>	<p>■ PARLEMENT EUROPEEN 1^{er} au 4 et du 22 au 25 - Session plénière à Strasbourg 8, 9 et 18 - réunion de la Commission EMPL</p> <p>■ CONSEIL 18 et 19 - Conseil européen</p> <p>■ EFFE 22 - Conseil d'orientation EFFE</p>	

■ NOMINATIONS

COMMISSION

- **Changement de directeur de cabinet pour Federica Mogherini** – Directrice de cabinet de la haute représentante de l'UE pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, **Fabrizia Panzetti** prend la tête du cabinet d'Udo Bullman, le président du groupe S&D au Parlement européen. **Stefano Grassi**, membre du cabinet de Jean-Claude Juncker, lui succède.
- Angelo Tino a rejoint l'équipe du centre de presse et média à la DG CNECT
- **Omar Da Costa Gomez** est promu rédacteur en chef senior et analyste des médias sociaux (externe) à la Commission
- **Une nouvelle conseillère au cabinet du commissaire européen au Budget – Katarzyna Szczepanska** a rejoint l'équipe de Günther Oettinger. Ancienne assistante du député polonais Jan Olbrycht, lui-même spécialisé sur les questions liées aux finances de l'UE, elle continuera à travailler sur ce sujet. Elle récupère aussi la gestion des relations avec Cour des comptes européenne et les travaux sur la politique régionale.

PARLEMENT

- **Angelika Pentsi est la nouvelle porte parole du Président du Groupe S&D, Udo Bullmann.**
- Nuno Almeida Eça **est le nouveau conseiller économique.**

FRANCE

- **Pierre Gattaz élu à la tête du Medef européen** – Le français prendra la tête de Business Europe à partir du 5 juillet prochain. Son mandat est de deux ans, renouvelable une fois. Il succède à l'italienne Emma Marcegaglia, en fonction depuis 2013.

A propos de EFFE

Créée en 2012, La Fédération Européenne des Emplois de la Famille (EFFE) présidée par Marie Béatrice Levaux repose sur la volonté de faire vivre les principes de : libre choix du mode de vie et d'accompagnement des citoyens à leur domicile ; respect du domicile privé ; responsabilité sociale citoyenne.

L'EFFE (www.effe-homecare.eu) promeut et défend l'emploi à domicile auprès des institutions européennes : elle s'engage à porter un modèle d'innovation sociale au service des citoyens européens grâce aux services et aux emplois de la famille au domicile, se faisant le relais de la stratégie UE 2020 en faveur d'une « économie sociale de marché durable ». Maître-mot du secteur l'inclusion sociale est au cœur du secteur des emplois de la Famille en tant que source de croissance économique grâce à la création d'emplois de masse et la lutte contre le travail non déclaré.

Marie Béatrice Levaux (FEPEM) – Présidente ; **Andrea Zini** (ASSINDATCOLF) – Vice-président ; **Karmele Acedo** (Grupo SSI) – Secrétaire générale ; **Anita Poutard** (IPERIA-L'institut) – Trésorière.

CONTACT :

Aude Boisseuil, Déléguée générale (aboisseuil@fepem.fr) - +336 26 08 21 66



ASSOCIAZIONE
SINDACALE NAZIONALE
DEI DATORI DI
LAVORO DOMESTICO
Associazione riconosciuta



Le syndicat
professionnel
à votre écoute

